



Lycée Marius Bouvier

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)**

FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES

CAHIER DES CHARGES

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Marché du : 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

I – Caractéristiques du marché :

Article 1 : Identification des parties

Les parties contractantes sont :

D'une part :

l'Établissement Public Local d'Enseignement « Lycée Professionnel Marius Bouvier » représenté par son Proviseur J.M. LASSERRE, et ci-après désigné par « **ETABLISSEMENT** ».

D'autre part :

l'entreprise désignée par l'expression "le **TITULAIRE** " dont l'offre aura été acceptée par le lycée et soumise au contrôle de légalité exercé par monsieur le Préfet, dans le cadre des dispositions fixées par la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée.

Article 2 : Objet du marché

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Achat de consommables informatiques : cartouches jet d'encre et laser, toners pour imprimante

Article 3 : Durée du marché

La durée du marché est de 12 mois

Article 4 : Forme du marché

Marché à bons de commande émis par le lycée Marius Bouvier en fonction des besoins.

Article 5 : Quantités

Les quantités portées sur l'état des besoins ci-joint sont indicatives. Attention, pour des raisons d'entretien des machines par notre prestataire maintenance, **les produits génériques ne seront pas admis.**

Article 6 : Détermination des prix

Le tableau ci-joint présentant l'état des besoins non exhaustif.

Le tableau récapitulatif valant BP devra pour chaque référence indiquer le prix unitaire : prix public + remise consentie à l'établissement.

Pour les commandes ultérieures, même celles en dehors de cet état prévisionnel, le titulaire devra appliquer la remise consentie à l'établissement sur son prix public.

Les livraisons seront franco de port.

Les frais de préparation ou de facturation ne seront pas admis.

Article 7 : Livraisons

- Respect du bon de commande : délais de livraison (sous 48h), produits, quantité,
- Intégrité de l'emballage

Les commandes seront passées par écrit (fax, internet).

Article 8 : Paiement

Le règlement des factures sera effectué par mandat administratif, et par virement bancaire dans les délais et les conditions réglementaires.

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du Lycée Gabriel Faure.

Article 9 : Conditions de résiliation

Le marché pourra être résilié dans les conditions fixées aux articles 24 à 32 (chapitre 5) du C.C.A.G des marchés de fournitures courantes et de service.

Article 10 : Litige

Compétence exclusive du TA de Lyon.

II – Procédure

Article 11 : Date limite de dépôt

Les offres devront être parvenues au plus tard au service intendance du lycée Marius Bouvier le lundi 17 mars 2014.

La publicité sous forme de notification à tous les candidats du choix de l'établissement se fera au plus tard quinze jours après la date de clôture des offres sur le site de l'aji.

Article 12 : documents contractuels (à parapher)

- l'acte d'engagement (offre du candidat)
- le tableau récapitulatif des besoins valant BP
- le présent document
- Mémoire sur les procédés mis en place par l'entreprise en terme de développement durable

Article 13 : Critères de jugement des offres

- prix comptera pour 50 % du choix
- capacité de l'entreprise (délais de livraison etc...) apporteront 20 %
- qualité des produits 20 %
- qualité environnementale de l'offre 10 %

Pouvoir Adjudicateur : M. Jean-Marie LASSERRE, Proviseur

Suivi du marché : Mme Mourier- Fernandez, Gestionnaire
Tel : 04.75.07 86 52
Fax : 04.75.07 53 82

Tournon-sur-Rhône, le 17/02/14

Le Proviseur,

J.M. LASSERRE